



REGLEMENT INTERIEUR

CHAMPIONNAT DES CARISTES 2023

ARTICLE 1.

Le Championnat des caristes est organisé par le Pôle d'Intelligence Logistique et AFTRAL Saint Quentin Fallavier « dite l'équipe organisatrice ».

Cette nouvelle édition se déroulera en deux temps, sur différents lieux :

1. Epreuves théoriques :
 - Jeudi 2 mars, matin : CCI Nord Isère, Villefontaine (38)
 - **OU** Jeudi 2 mars, après-midi : Centre AFTRAL, Vaulx en Velin (69)
2. Epreuves pratiques :
 - Samedi 25 mars, matin : Centre AFTRAL, Vaulx en Velin (69)
 - **OU** Lundi 27 mars, après-midi : Centre AFTRAL, Saint Quentin Fallavier (38)
 - **OU** Mardi 28 mars, après-midi : Centre AFTRAL, Saint Quentin Fallavier (38)
3. Finales et Remise des prix :
 - Jeudi 30 mars, après-midi : Centre AFTRAL, Saint Quentin Fallavier (38)
 - Jeudi 30 mars, fin de journée : A proximité du centre AFTRAL (lieu précis à définir)

ARTICLE 2.

Le Championnat est ouvert à tous les caristes salarié(e)s d'entreprises de la logistique implantées en Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'aux agences d'emploi (uniquement adhérentes au Pôle d'Intelligence Logistique – cotisation à jour au moment des inscriptions).

Le cariste doit être titulaire du CACES pour lequel il concourt pour participer aux épreuves.

Pour cette nouvelle édition, 3 catégories sont proposées :

- CACES Cat 1.A. – Transpalette électrique à conducteur porté
- CACES Cat 3 – Chariot frontal à fourches
- CACES Cat 5 – Chariot à mât rétractable

Le cariste ne postule qu'à une seule catégorie.

Chaque **entreprise ayant une activité logistique** peut inscrire jusqu'à 3 caristes par catégorie, par site (soit jusqu'à 9 collaborateurs par entreprise).

Pour les agences d'emploi (uniquement adhérentes au Pôle d'Intelligence Logistique - cotisation à jour au moment des inscriptions), chaque enseigne peut inscrire jusqu'à 3 caristes sur l'ensemble du Championnat.

L'entreprise doit formaliser les inscriptions [via le formulaire d'inscription en ligne](#). Une liste d'attente sera mise en place pour toutes les demandes supplémentaires.

ARTICLE 3.

Les inscriptions seront clôturées le mardi 21 février.

ARTICLE 4.

Les candidat(e)s sont inscrit(e)s par les entreprises auprès du Pôle d'Intelligence Logistique [via le formulaire d'inscription en ligne](#), et en joignant impérativement une photocopie de leur CACES ainsi que le règlement intérieur signé. Sur ce formulaire, doit être obligatoirement mentionné le nom, le téléphone et le mail du responsable à qui sera adressé les résultats et les convocations pour les prochaines étapes. Toute inscription incomplète et sans CACES ne sera pas prise en compte.

Par la suite, AFTRAL enverra les convocations aux différentes épreuves.

ARTICLE 5.

Sélection – Epreuves théoriques

A réception de son inscription, le cariste et son responsable recevront une convocation pour le jeudi 2 Mars :

- Soit le matin (10h) – centre CCI Nord Isère
- Soit l'après-midi (14h) – centre AFTRAL Vaulx-en-Velin.

L'épreuve théorique se déroulera en temps limité.

Dans la mesure du possible, le lieu d'attribution respectera les préférences des candidats lors de l'inscription.

Demi-finale – Epreuves pratiques

Les demi-finalistes seront convoqués :

- Soit le Samedi 25 mars, au centre de formation AFTRAL Vaulx-en-Velin (69)
- Soit le Lundi 27 mars, au centre de formation AFTRAL Saint Quentin Fallavier (38)
- Soit le Mardi 28 mars, au centre de formation AFTRAL Saint Quentin Fallavier (38)

Les dates et horaires de passage des demi-finales seront communiqués par mail à l'issue des épreuves théoriques (Amplitude de 9h – 12h le 25 mars et de 13h-18h les 27 ou 28 mars).

Durée de l'épreuve pratique : 1 heure environ par candidat

L'équipe organisatrice décidera du jour de passage.

Finales :

Les finalistes seront tous convoqués le jeudi 30 mars à 13h au centre AFTRAL Saint Quentin Fallavier.

Remise des prix :

La remise des prix se déroulera à partir de 17h30 dans un lieu qui reste à confirmer (à proximité du centre AFTRAL). Le lieu d'accueil sera communiqué au plus tard le jeudi 2 mars, date du début du Championnat.

Les participants à la finale s'engagent à venir à la remise des prix.

ARTICLE 6.

Les frais de déplacement et de séjour, occasionnés par la présence du candidat(e) au Championnat des caristes 2023, sont à la charge du participant ou de son entreprise.

ARTICLE 7.

Les candidat(e)s doivent obligatoirement être munis des équipements de protection individuelle nécessaires (tenue de travail). En cas d'absence de chaussures de sécurité, le cariste ne sera pas autorisé à participer aux épreuves. L'inscription vaut autorisation de conduite pour les épreuves pratiques et acceptation du présent règlement.

ARTICLE 8.

Les candidat(e)s s'engagent à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires imposées sur les lieux de déroulement des épreuves et de la soirée de clôture.

En cas de non-respect des mesures imposées, le candidat(e) sera éliminé(e).

En cas d'évolution des contraintes sanitaires, le Pôle d'Intelligence Logistique et AFTRAL se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation sur son site.

ARTICLE 9.

Les candidat(e)s s'engagent à accepter et à respecter les termes de ce règlement in-extenso et sans restriction aucune, y compris les barèmes de notation relatifs aux différents parcours imposés et le résultat final proclamé après délibération par le Président du Jury. Le Jury est souverain. Sa composition est laissée à l'initiative de l'équipe organisatrice.

ARTICLE 10.

En s'inscrivant à cette édition, l'entreprise et son cariste s'engagent à participer à la totalité des épreuves.

ARTICLE 11.

Les prix décernés ne pourront être cumulés et sont identiques pour chaque catégorie :

- 1er Prix cariste : bons cadeaux d'une valeur de 300 € + Pack gourmand
- 2ème Prix cariste : bons cadeaux d'une valeur de 200 € + Pack gourmand
- 3ème Prix cariste : bons cadeaux d'une valeur de 100 € + Pack gourmand

Bonne chance à tous !

SIGNATURE DU CARISTE
Nom Prénom

SIGNATURE DU RESPONSABLE ENTREPRISE
Nom Prénom